



Bulletin d'information

LÉGALISATION ET CONSOMMATION DU CANNABIS DANS LES LIEUX DE PARCS CANADA À TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

ROCKY HARBOUR et ST. JOHN'S (T.-N.-L.), 17 octobre 2018 — La *Loi sur le cannabis* est entrée en vigueur, ce qui signifie que le cannabis est dorénavant légalisé et réglementé au Canada. Les lois provinciales et territoriales pertinentes sur le cannabis s'appliqueront aux parcs nationaux, aux lieux historiques nationaux et aux aires marines nationales de conservation. Les visiteurs devront se renseigner sur les lois provinciales et municipales applicables en matière de consommation de cannabis lorsqu'ils planifieront leur voyage dans un lieu de Parcs Canada. Les visiteurs doivent également connaître les règlements concernant le transport du cannabis au-delà des frontières provinciales et territoriales avant de planifier un voyage.

À tous les emplacements de Parcs Canada à Terre-Neuve-et-Labrador, la consommation de cannabis est réglementée conformément aux règlements provinciaux. En vertu des lois en vigueur à Terre-Neuve-et-Labrador sur la consommation de cannabis, les règlements suivants doivent être respectés en tout temps :

- **Consommation en public (y compris dans les aires de fréquentation diurnes) :** *Interdit*
- **Terrains de camping :** Dans les terrains de camping de Parcs Canada, la **consommation de cannabis se limitera aux emplacements de camping autorisés / enregistrés** puisqu'on les considère comme des résidences temporaires. Par conséquent, la consommation de cannabis **ne sera pas** permise dans les espaces publics communs du terrain de camping (ex., les abris-cuisines, les toilettes, les sentiers et les routes, c'est-à-dire partout à l'extérieur de l'emplacement de camping d'une personne).
- **Sentiers :** *Interdit*
- **Aires de jeux :** *Interdit*

Parcs Canada est le plus grand fournisseur de services et produits touristiques du pays et s'engage à offrir aux visiteurs des expériences exceptionnelles et enrichissantes dans ses lieux. À titre d'agence fédérale, Parcs Canada soutient la mise en œuvre de l'initiative du gouvernement du Canada visant à légaliser la possession, la vente et la consommation de cannabis à des fins non médicales.

Pour obtenir plus de renseignements sur les règlements relatifs au cannabis dans les endroits de Parcs Canada, veuillez consulter <https://www.pc.gc.ca/cannabis>; et pour des renseignements sur la légalisation et sur la réglementation du cannabis au Canada, consultez <http://www.canada.ca/cannabis>.



Bulletin d'information

Relations avec les médias
Agence Parcs Canada
855-862-1812
pc.media@pc.gc.ca

Greg Knott
Agent, relations publiques et communications
Unité de gestion de l'Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador
Agence Parcs Canada
709-458-3273
gregory.knott@pc.gc.ca

Adie Hayes
Gestionnaire des relations externes par intérim
Unité de gestion de l'Est de Terre-Neuve
Agence Parcs Canada
709-533-3125
adie.hayes@pc.gc.ca